

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 1 (1910)

Artikel: Introduction
Autor: Guex, François
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Introduction.

En 1871, M. le professeur Kinkelin, à Bâle, avait fait une enquête sur les écoles suisses de tout ordre et, à l'occasion de notre première Exposition nationale à Zurich, en 1883, M. C. Grob fut chargé d'établir une statistique scolaire suisse complète. Ces premiers essais furent encourageants. On désira voir paraître chaque année une publication qui renseignerait sur l'état et l'organisation de nos institutions scolaires. Ce fut l'origine du *Jahrbuch* de C. Grob, qui vit le jour en 1886. Pendant cinq ans, C. Grob, qui considérait l'*Annuaire* comme l'œuvre la plus importante de sa vie, le rédigea avec une compétence digne de tout éloge et s'appliqua à le compléter et à l'améliorer chaque année. A partir de 1891, il est dirigé par M. le Dr Huber, chancelier de l'Etat de Zurich et secrétaire permanent de la Conférence des directeurs de l'Instruction publique de la Suisse. M. Huber n'a ménagé ni son temps ni ses peines pour faire de l'*Annuaire* une source d'informations très sûre. D'année en année, l'œuvre est allée s'enrichissant, revêtant toujours davantage le caractère d'une entreprise nationale d'une grande valeur pour l'enseignement à tous les degrés.

Dans sa forme actuelle, on peut dire que l'*Annuaire de l'instruction en Suisse*, par A. Huber, est un document remarquable. Il a rendu et il rend encore les plus grands services dans la Suisse allemande. Il y est souvent utilisé par les professionnels. Il n'en est pas tout à fait de même dans la Suisse romande où, à part quelques initiés, il est peu consulté et peu lu. Et c'est grand dommage! Il y a à cela plusieurs raisons. Les difficultés de la langue d'abord. Quoi qu'on en dise, le nombre de ceux qui peuvent se retrouver rapidement dans un texte allemand bourré de chiffres et de termes techniques,

est assez restreint. On ouvre le volume : il est écrit dans une langue étrangère... et on le referme. Et puis les divergences cantonales, dans le domaine de l'instruction publique, sont encore plus accentuées dans la Suisse romande que dans la Suisse allemande. On aimerait voir figurer chez nous les résultats groupés quelquefois par cantons et non dans des cadres forcément un peu conventionnels, quand on veut les appliquer à la Suisse entière.

Aussi bien, depuis une dizaine d'années, l'idée d'un *Annuaire* rédigé en langue française était-elle dans l'air. En 1906 déjà, à l'occasion d'une motion relative à la partie statistique de l'*Annuaire*, pour laquelle on réclamait plus d'uniformité, M. Garbani, chef du Département de l'Instruction publique du Tessin, fit une première allusion à l'édition française de l'*Annuaire*. La même année, le 11 septembre, à Heiden, la question de l'*Annuaire* ou mieux de la traduction en français du *Jahrbuch* fut, sur la proposition de M. le conseiller d'Etat Python, portée à l'ordre du jour de la conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse. L'assemblée ayant tenu à connaître l'avis de la Conférence romande des chefs de Départements sur l'opportunité d'une traduction française de l'*Annuaire*, celle-ci s'occupa de la question dans sa séance du 22 octobre 1906 et transmit un avis favorable en ces termes : « La Conférence romande des chefs de Départements de l'Instruction publique prie la Conférence suisse de bien vouloir faire ce qui dépendra d'elle pour obtenir qu'à l'avenir une édition française du dit *Annuaire* soit publiée ; elle pense que les frais de traduction et de publication seront couverts par la Confédération. »

Le Département fédéral de l'Intérieur, consulté de son côté, se déclara favorable en principe à l'idée de la publication d'un *Annuaire* en langue française, et prêt à assurer la réussite du projet par une subvention (Lettre du 6 novembre 1906).

Entre temps avait lieu à Genève le XVII^{me} Congrès de la *Société pédagogique de la Suisse romande*. Le 16 juillet 1907, le Congrès adoptait à l'unanimité une proposition de son Comité central tendant à la publication annuelle d'un *Annuaire* français, et chargeait le Bureau de faire auprès des autorités compétentes toutes démarches utiles dans ce sens. La résolution votée à Genève avait la teneur suivante : « L'assemblée géné-

rale de la *Société pédagogique de la Suisse romande*, réunie à Genève, le 16 juillet 1907, émet le vœu qu'un *Annuaire* de l'Instruction publique en Suisse soit publié en français par les soins de la Confédération et des cantons romands. Le plan de cet *Annuaire* et le choix des matières seraient fixés par une Commission nommée par les autorités fédérales et cantonales qui le subventionneraient ». Cette résolution fut portée à nouveau devant la Conférence suisse, à Lausanne, le 3 septembre 1907. M. le conseiller d'Etat Rosier, chef du Département de l'Instruction publique de Genève et président du Congrès de 1907, y développa la résolution prise par le Congrès de Genève et en précisa le sens. Comme il ne s'agissait plus d'une pure et simple traduction de l'original allemand, mais d'une œuvre indépendante, dans quelques-unes de ses parties du moins, et d'une adaptation aux besoins de la Suisse romande, la Conférence décida, sur la proposition de son président, M. le conseiller national Camille Decoppet, de renvoyer le projet à la Commission chargée de l'étudier, et de surseoir à toute décision jusqu'au moment où la Conférence romande aurait pu donner son avis. L'occasion de le faire lui fut bientôt donnée. A Fribourg, le 7 octobre 1907, on montra tous les inconvénients d'une traduction venant tardivement, d'un *Annuaire* volumineux, coûteux et ne répondant pas clairement à l'organisation des écoles de la Suisse romande. Après discussion, il fut décidé que M. Rosier rapporterait sur cet objet auprès de la Conférence suisse dans sa séance prochaine, en ce sens que l'édition française de l'*Annuaire* serait une adaptation de l'édition allemande aux besoins de la Suisse romande et que cette publication serait placée sous le contrôle et la direction de la Conférence romande des chefs de Départements. Le projet ainsi transformé, précisé encore dans une lettre à la Commission chargée de cette étude, fut repris et discuté à nouveau à Sarnen devant la Conférence suisse, puis dans un entretien à Berne entre MM. Huber et Rosier. Les négociations, longues et laborieuses, on le voit, touchaient à leur fin. A Aarau, le 24 février 1909, la Conférence suisse décidait que l'*Annuaire* de l'instruction et de l'éducation paraîtrait aussi en français et prenait les décisions suivantes :

« La Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse appuie la demande de subvention adres-

sée à la Confédération en faveur d'une édition française de l'*Annuaire suisse*.

«L'édition française de l'*Annuaire* devra être adaptée aux besoins de la Suisse romande.

«M. Huber et le rédacteur romand devront s'entendre pour l'utilisation des matériaux de statistique et pour le choix des articles communs aux deux éditions allemande et française, de manière à conserver à l'œuvre son caractère national.

«En cas de désaccord sur une question entre les deux rédacteurs, celle-ci serait soumise au Bureau de la Conférence générale des chefs de Départements de l'Instruction publique.»

Les 16 et 17 avril enfin, la Conférence romande se réunissait à Berne, où elle fut reçue par M. Lohner, le nouveau directeur de l'Instruction publique. L'assemblée faisait siennes les résolutions votées à Aarau et, consultée sur le choix d'un rédacteur romand, désignait à l'unanimité le soussigné en cette qualité.

Ce vote unanime a été pour nous un grand encouragement et a fait taire nos légitimes scrupules et nos hésitations devant une tâche considérable qui eût fait reculer plus d'un. Nos vifs remerciements vont à tous les membres de la Conférence romande, à son président, M. Decoppet, qui a dirigé les négociations avec une grande sûreté de main, à MM. Quartier-la-Tente, Python, Burgener et Lohner, qui ont donné leur adhésion au projet sans réserve aucune, à M. Rosier, en particulier, qui l'a présenté et soutenu, soit au sein de la Conférence suisse, soit au sein de la Conférence romande.

L'*Annuaire* est donc publié sous les auspices et le contrôle de la Conférence des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, mais il est une œuvre nationale, par le but qu'il vise et par l'esprit qui l'anime.

* * *

Que doit être l'*Annuaire* pour répondre au but que lui a assigné la Conférence des chefs de Départements de la Suisse romande? Que doit-il renfermer pour rendre le plus de services possible? Quelles études doit-il aborder, quelle part doit-il faire à la statistique et à la législation scolaire cantonale et fédérale?

Sous le rapport de la culture, la Suisse subit, quoi qu'on en dise et qu'elle le veuille ou non, soit au point de vue littéraire soit au point de vue scolaire, l'influence des grands pays qui l'entourent. La France agit sur la Suisse romande, l'Allemagne sur la Suisse allemande, et l'Italie sur la Suisse italienne ; mais, tout en s'assimilant ces diverses influences, notre pays n'est point sous la tutelle de l'étranger et conserve son caractère national.

« Tout se tient dans la vie d'un peuple, écrivent Virgile Rossel et Henri-Ernest Jenny. Son activité intellectuelle notamment dépend dans une large mesure de ses conditions politiques et sociales. Si la Suisse a été un pays très décentralisé, si les races, les langues, les religions qui se partagent son territoire ont contrarié, pour elle, ce besoin d'unité qui est la loi des Etats modernes, la force des choses et la logique des événements n'en ont pas moins fait que notre petite République, entourée de puissants voisins, donna le meilleur de sa pensée à la formation d'un idéal national. Et l'âme suisse ne fut pas seulement une figure de rhétorique... »

Dans *Wissen und Leben* (Voir N° du 15 février 1910), M. le professeur Ernest Bovet a fixé en termes heureux cet idéal national qui doit être le nôtre : « Ein kleines Volk, das mit hartem Klima und vielen ökonomischen Schwierigkeiten kämpfen muss ; reich an Unterschieden der Sprache, der Religion, der Bildungsquellen ; eingengt zwischen mächtigen Nachbarn, die seinen einzelnen Teilen auf verschiedenen Gebieten ein bequemes Leben gäben : und trotz der täglichen Mühe, der täglichen Versuchung, ein einzig Volk von Brüdern, felsenfest in seinem Willen, den eigenen Weg zu gehen, den eigenen Sternen zu folgen. Dafür gibt es nur *eine* Erklärung : mit solcher Stärke spricht nur eine höhere Einsicht, das Bewusstsein einer höheren Pflicht, die die rohe Natur bezwingt und der edlen Menschlichkeit die Wege bahnt ».

C'est à la recherche, cette « âme suisse », que se sont attachés tous ceux qui, par la parole et par la plume, ont considéré les résultats généraux et, tout en n'oubliant pas nos petites patries cantonales, se sont élevés à l'idée suisse, à l'idée nationale, à tout ce qui contribue à former l'unité morale du pays. Or, parmi les plus puissants facteurs de cette unité, il faut placer au premier rang nos institutions scolaires de tous ordres, qui contribuent largement à la réaliser. Peu importe, à vrai dire, qu'il n'y ait ni fixité ni immutabilité dans

notre organisation scolaire, pourvu que nous soyons inflexibles quant au but à atteindre: formation de la conscience nationale. L'essentiel, au point de vue éducatif, c'est que tous les enfants du pays aient le sentiment d'appartenir au même corps social, c'est la volonté de maintenir et de fortifier par tous les moyens éducatifs la solidarité nationale.

Il n'en est pas moins vrai qu'une étude sur les *tendances de la pédagogie allemande et de la pédagogie française*, où l'on ferait le départ entre ce que nous empruntons à l'étranger et ce que nous lui laissons, serait de nature à éclairer le problème scolaire tel qu'il se pose dans notre pays, avec ses influences diverses et ses multiples aspects.

Tout d'abord il y aurait lieu de renseigner le lecteur sur le *mouvement des idées pédagogiques* au cours de l'année écoulée, de retracer cette marche dont l'unité, sans doute, est loin d'être parfaite, mais dont la variété ne rend que plus remarquables la force et la décision. Les tendances de l'école actuelle, les manifestations les plus générales et les grands organes de ce mouvement seront passés en revues. Nous en verrons ensuite les manifestations particulières, les aspects divers et les différents effets dans l'ordre de l'enseignement primaire et secondaire, au point de vue didactique (programmes et méthodes) comme au point de vue législatif ou administratif (lois et règlements).

Cette partie de la publication devra donner des études complètes et soignées des principales questions qui intéressent le corps enseignant: traitement des maîtres, pensions de retraite, remplacement des maîtres, fréquentation scolaire, mobilier scolaire, fournitures scolaires gratuites, presse scolaire, etc.

Une revue des *principales nouveautés pédagogiques*, une liste même des *ouvrages fondamentaux sur l'éducation* ne manquerait, certes, pas d'intérêt. Dans le fouillis des publications qui voient le jour chaque année, on a de la peine parfois à se retrouver; une orientation devient de plus en plus nécessaire.

Le maître primaire — ou le maître secondaire — auquel on impose sans cesse de nouvelles obligations, n'a souvent pas le temps de lire. En eût-il même les loisirs, qu'il ne le peut pas toujours, empêché qu'il est de se procurer des livres volumineux et fort coûteux. En été 1908, pour ne prendre qu'un exemple, a paru le compte rendu du *cours dit d'information*,

de Zurich. Il ne comprend pas moins de 832 pages in-4°, toutes écrites en allemand. Qui est-ce qui prendra connaissance de cet important document dans la Suisse française? Et pourtant que de vues nouvelles et que d'aperçus originaux dans ces nombreuses conférences données par des spécialistes les plus connus de la Suisse et de l'étranger!

D'autre part, il faut constater que la Suisse allemande, avec ses puissantes associations corporatives, dont chacune a son organe propre ou ses *Annales*, est mieux outillée que la Suisse romande pour suivre le mouvement ascendant des idées et travailler à la diffusion des doctrines par la préparation des maîtres et par la pénétration de la théorie dans la pratique.

Nous ne rappelons que pour mémoire les utiles publications de l'*Association suisse des instituteurs*, de la *Société suisse d'utilité publique*, de l'*Association évangélique scolaire*, de l'*Association catholique d'éducation*, qui ne compte pas moins de 14 000 membres. Est-il nécessaire de mentionner la *Société suisse d'hygiène scolaire*, qui, chaque année, publie un compte rendu aussi complet que suggestif, et dont fort peu de personnes ont l'occasion de prendre connaissance dans nos cantons de langue française? Les groupements professionnels sont donc nombreux et actifs chez nos Confédérés: Société suisse des jardins d'enfants, Société suisse des éducateurs des pauvres et des orphelins, Société suisse des maîtres de gymnases, des maîtres d'écoles normales, des maîtres professionnels de tous genres, des écoles de commerce, comme des multiples écoles d'arts et métiers! Quelle force de production, quel effort continu et réfléchi! On voit combien le sujet serait vaste si nous pouvions l'embrasser tout entier; combien il l'est après l'avoir réduit, comme nous sommes forcés de le faire, au mouvement actuel, à celui des idées qui inspirent notre législation scolaire.

Toutes ces associations ont leurs réunions, leurs conférences, leurs congrès régionaux, cantonaux, nationaux ou même internationaux. Les hommes qui remplissent les mêmes fonctions se réunissent pour discuter sur leurs devoirs et sur leurs droits; ils se communiquent réciproquement les résultats de leurs observations et ils puisent dans ces entretiens, dans ces relations de plusieurs jours une nouvelle ardeur et un nouveau zèle; d'autre part, l'école profite aussi des

connaissances acquises par le maître dans tous ces débats professionnels. Une revue des *principaux congrès de l'année* avec l'indication des résolutions prises, est une bonne source d'informations, même quand les conclusions votées par les congrès n'ont aucune sanction officielle. Les questions sont publiées par la presse, discutées dans les journaux. Elles passent dans le domaine public et, peu à peu, quand elles répondent à un besoin véritable, dans le domaine des lois.

A notre époque, on ne lit plus guère de longs articles dans le corps des journaux scolaires. Il n'en serait pas de même d'études suivies et plus complètes qui mettraient le corps enseignant au courant du mouvement littéraire et scientifiques, et auraient leur place toute naturelle dans l'*Annuaire*. On trouvera facilement à Fribourg comme dans le Valais, à Genève, à Neuchâtel, comme dans le canton de Vaud ou le Jura bernois, des spécialistes qui nous fourniront des monographies, des séries d'études didactiques sur les principales disciplines de nos programmes primaires et secondaires. Dans l'ordre scientifique en particulier, la tâche du maître se transforme et s'étend chaque jour. On demande de rapprocher toujours plus l'enseignement de la réalité et de la vie. But, programmes, méthodes, matériel se modifient profondément. Ce travail de transformation est le plus souvent courageusement entrepris par les maîtres. Souvent aussi, mal orientés, ils succombent et retournent à l'enseignement par le livre, le précis, le manuel élémentaire, souvent le plus mauvais des livres par sa nature même. En effet, qu'est-ce et que peut être un livre élémentaire, un de ces fameux aperçus? Enseigner les éléments, c'est souvent être superficiel et vague, c'est craindre de rien sonder, de rien approfondir, d'entrer dans le détail des faits et des applications; c'est se condamner à rester dans les généralités. Mais les généralités, exprimées dans les manuels sous formes de principes, de définitions, de lois ou de formules, toutes conceptions abstraites, précieuses pour ceux qui savent, sont forcément vides pour ceux qui les ignorent. Une idée générale ne vaut que par les expériences, les faits, les observations qu'elle résume. Supprimez l'expérience, l'idée s'évanouit et nous retombons dans le verbiage et le psittacisme. Les manuels élémentaires, intelligibles dans la mesure où ils

se bornent à donner des généralités, donc des formules abstraites — ne peuvent manquer d'être d'autant plus abstraits qu'ils sont plus élémentaires, c'est-à-dire d'autant plus obscurs. Si par la publication, dans l'*Annuaire*, de quelques monographies scientifiques, nourries et vivantes, on pouvait remédier à l'aridité de nombreux moyens d'enseignement, nous aurions facilité la tâche de ceux qui enseignent ces disciplines.

Ainsi le travail serait grandement allégé s'il y avait collaboration des idées et des résultats acquis. Quelques chroniqueurs scientifiques, très au courant des difficultés de l'enseignement, rendraient d'inappréciables services en nous fournissant ainsi des renseignements précis sur le mouvement actuel des idées scientifiques, sur les méthodes à suivre, sur le matériel d'enseignement à mettre en œuvre.

Une solide *chronique littéraire*, de la plume d'un de nos écrivains encore aux prises avec les difficultés de l'enseignement, jointe à une revue critique des principaux ouvrages d'enseignement parus au cours de l'année, ferait bonne figure dans l'*Annuaire*. Il en est de même du *Bilan géographique de l'année* et de l'état actuel de la science et de l'enseignement géographiques, des méthodes actuelles de *l'enseignement historique et scientifique*, de l'enseignement de la *botanique*, de la *zoologie*, de la *physique* et de la *chimie*, en particulier, avec leurs multiples et importantes applications à *l'agriculture*. *L'année astronomique* et *l'année hygiénique* devraient aussi trouver place dans notre publication. Les *Annales* de la *Société suisse d'hygiène scolaire* forment un bien gros volume. Un résumé des principaux faits et surtout des résultats acquis et réellement applicables à l'école vaudrait mieux. Dans le domaine des *Constructions scolaires*, l'ouvrage si complet, si consciencieux de M. Henry Baudin, qui n'a pas son pendant dans la Suisse allemande, nous conduit jusqu'au seuil du XX^{me} siècle. Il suffirait maintenant d'en compléter les indications pour les trois dernières années et d'enregistrer ensuite les progrès récents année après année.

* * *

Il va sans dire qu'un *Annuaire de l'instruction publique* doit renfermer toutes les indications statistiques utiles et de nature à renseigner sur l'état actuel et le développement de nos insti-

tutions scolaires. Cette *partie statistique* est sans doute bien aride, rebutante parfois, en apparence du moins. Quand les chiffres sont bien interprétés, ils sont cependant pleins de sagesse latente. Ils parlent à chaque page et même à chaque ligne, de travail et d'efforts, à la condition toutefois que les enquêtes préalables soient bien conduites, que les tableaux synoptiques renferment des éléments réellement comparables. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, il y a d'assez notables différences à faire entre l'école secondaire de la Suisse allemande, celle de Neuchâtel, l'école régionale fribourgeoise, l'école secondaire rurale genevoise, l'école de district d'Argovie, l'école primaire supérieure et les collèges communaux du canton de Vaud. Pour donner une idée exacte de ces multiples établissements, la mention d'âge devrait être introduite dans l'*Annuaire*. Elle est très précieuse. La mentalité d'un enfant normal est sensiblement la même, qu'on le prenne à Chiasso ou à Unterhallau, à Cartigny ou à Arbon. La simple indication de l'âge en dit souvent plus que les rubriques forcément un peu conventionnelles sous lesquelles on veut le faire rentrer.

La statistique groupera les résultats en une série de tableaux synoptiques relatifs aux écoles enfantines, aux écoles primaires, au nombre des écoliers et des maîtres, au nombre des absences. Il en sera de même pour les écoles secondaires (enseignement secondaire inférieur), les écoles complémentaires primaires à tendances professionnelles marquées, ou encore purement professionnelles. Un chapitre sera consacré aux écoles publiques ou privées chargées de préparer le personnel enseignant, puis un autre à l'enseignement secondaire proprement dit, avec raccordement ou sans raccordement avec l'enseignement supérieur. Un tableau renseignera sur les sept universités du pays, sur notre établissement technique supérieur, un autre sur les écoles privées, un autre sur les établissements destinés à l'éducation des anormaux. Les dépenses des communes, des cantons et de la Confédération, pour les diverses catégories d'écoles que nous venons de mentionner, seront également passées en revue et groupées.

* * *

La *législation scolaire*, fédérale et cantonale, occupera aussi une place importante dans l'*Annuaire*. Les lois et règlements, les décrets et arrêtés essentiels, les ordonnances et circulaires les plus intéressantes, seront publiés. On pourrait, au reste, opérer quelques coupes dans ce fouillis de la procédure scolaire, dans ce maquis de ce qu'on pourrait appeler la « technique de l'enseignement ». Il est tel règlement de ménage intérieur, telle organisation d'école professionnelle, dentaire ou autre, tel supplément au règlement, telle circulaire, telles instructions qui ne revêtent pas un intérêt suffisant pour être donnés *in extenso*, ou même mentionnés. Ces documents, qui ont souvent une valeur éphémère, répondent à un besoin momentané et disparaissent au bout de peu de temps.

D'autre part, l'*Annuaire* ne devrait pas se borner à donner des résultats généraux considérés au point de vue suisse seulement. Une part beaucoup plus large devrait être faite aux cantons, puisque, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, l'école suisse, l'école nationale, unifiée, rêvée par quelques-uns, n'existe nulle part. Toute notre organisation scolaire, à part celle de l'Ecole polytechnique fédérale, relève des cantons. Aussi y aurait-il intérêt à établir des parallèles, qui pourraient devenir très suggestifs, entre la législation scolaire de deux cantons, comme Bâle-Ville et Genève par exemple, Fribourg et Lucerne, Berne et Vaud, Neuchâtel et Glaris, etc.

Une vue d'ensemble sur l'organisation scolaire de tel de nos cantons prêterait à des rapprochements souvent utiles et intéressants. Il faudrait y ajouter un tableau complet des traitements servis par les communes, avec prestations en nature ou indemnités qui en tiennent lieu, etc. L'état nominatif du personnel enseignant, avec l'indication du traitement des années de service, pourrait aussi avoir sa valeur. Aujourd'hui déjà, nous donnons, à ce titre-là, l'organisation scolaire complète d'un des cantons les plus progressistes de la Suisse, celui de Zurich.

D'un autre côté, placés entre quatre puissants voisins, entre quatre peuples de grande civilisation, nous subissons le con-

tre-coup des mouvements d'opinion qui se manifestent en dehors de nos frontières. N'y aurait-il pas tout profit pour nous à connaître, par exemple, *l'organisation scolaire française de la troisième République, celle d'un Etat de l'Allemagne ?* de la Prusse, de la Saxe, du Wurtemberg, d'un grand-duché, d'un duché, (la législation scolaire de Saxe-Cobourg-Gotha, entre autres, qui passe pour une des meilleures des Etats allemands), d'une principauté, celle de pays aussi avancés au point de vue scolaire que la Suède, la Norvège, le Danemark, la Belgique ? Des renseignements sur l'école anglaise et américaine ne seraient, certes, pas dépourvus d'actualité non plus.

A titre de comparaison, l'*Annuaire* pourrait publier de temps en temps le *texte des épreuves écrites* données dans nos divers examens de diplômes de capacité pour l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire.

Dans les *Morts de l'année*, l'*Annuaire* donnera une brève nécrologie de ceux qui se sont attachés à servir la cause de l'enseignement national et qui se sont montrés les plus ardents et les plus remplis de foi dans l'avenir de l'éducation populaire.

Une *table analytique et alphabétique* des idées et des noms terminera le volume.

* * *

Ainsi conçu, l'*Annuaire de l'instruction publique en Suisse* devrait recevoir une large diffusion, non seulement dans les Départements de l'instruction publique, mais parmi les membres des Grands conseils cantonaux, des Commissions scolaires cantonales et communales, dans le corps enseignant, dans le public qui s'intéresse aux choses de l'école. Nos compatriotes de langue italienne, qui lisent plus facilement le français que l'allemand, trouveront aussi leur compte à la nouvelle publication et ne manqueront pas d'y apporter l'appui de leur concours éclairé.

Puisse l'*Annuaire* justifier la confiance que l'on a bien voulu mettre en nous ! Nous ne promettons pas de ne pas commettre d'erreurs, mais nous tâcherons d'avoir le souci de l'exactitude. Notre ambition est, avec les années, de faire de l'*Annuaire* un répertoire, une façon de dictionnaire riche en

documents précis et utiles, où il y aura aisance et plaisir à se mouvoir. Nos débuts seront forcément modestes. Qu'on veuille bien nous faire crédit quelque temps ! A la longue, l'ouvrage pourra devenir un trésor de documents bien disposés, une véritable encyclopédie de l'enseignement national, dont il sera difficile de se passer pour qui voudra parler d'une manière quelque peu précise de l'organisation scolaire suisse. Envisagé de ce point de vue élevé, l'*Annuaire* pourrait avoir sa moralité, son âme, être un bon livre en même temps qu'une bonne action.

F. G.

